

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Florac
PONT DE MONTVERT SUD MONT LOZERE COMMUNE

Séance du mardi 25 février 2025

Délibération N° DE_2025_008

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
18	13	13
Date de la convocation : 21/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Foyer Logement), sous la présidence de Stéphane MAURIN.

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Stéphane MAURIN, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés :

Absents et Excusés : Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Olivier MALACHANNE, Thibaud MALGOUYRES, Daniel MOLINES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Christelle FOLCHER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Attribution des terrains constructibles au Pré du Moulin

Monsieur le maire rappelle au Conseil que la municipalité avait lancé un appel à candidature pour la vente de deux lots situés au Pré du Moulin. Malheureusement les deux couples retenus ont chacun abandonné leur projet d'achat en début de procédure. Le projet a été réorienté vers un partenariat avec Lozère Habitation.

La société HLM a déposé un dossier de demande de permis de construire pour un projet de création de 5 logements sur les parcelles du Pré du Moulin. Ce projet permettant d'augmenter significativement l'offre locative tout en veillant au maintien d'une vraie mixité sociale a été approuvé par le bureau.

Pour permettre sa réalisation il convient maintenant de vendre les parcelles concernées à Lozère Habitation.

Monsieur le maire propose donc au conseil de vendre les parcelles

C 737 (2 575 m²) et C 742 (24m²) à la SA Lozère Habitation pour un montant de 53 375 € TTC

Le Conseil, après en avoir délibéré,

Date de réception de l'AR: 21/03/2025

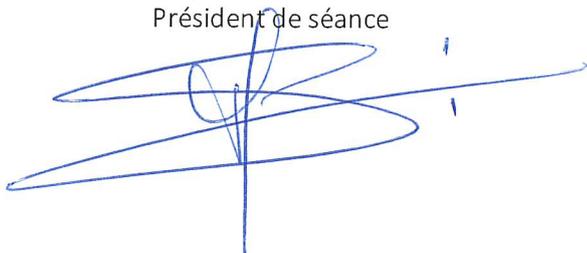
048-200057594-DE_2025_008-DE
A G E D I

DE_2025_008

**DECIDE de vendre les parcelles C 737 et C 742 à la SA Lozère Habitation
FIXE le prix de vente de ces parcelles à 53 375 € HT.**

**MANDATE monsieur le maire pour signer tous les documents, y compris les
actes notariés, nécessaires à la réalisation de cette transaction.**

Stéphan MAURIN
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Christelle FOLCHER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 21/03/2025
Date de reception de l'AR: 21/03/2025

048-200057594-DE_2025_008-DE
A G E D I

DE_2025_008